

Projet de texte destiné à la publication

Commune : Vallon

Lieu : 1565 Vallon

Procédure d'approbation des projets d'installations électriques

Mise à l'enquête publique

Pour :

- L-0104181.5 Ligne mixte 60 kV entre les postes d'Estavayer-le-Lac et de Salavaux
- Remplacement du pylône n° 51 par le pylône n° 51A et suppression du pylône n° 50
- L-0104182.8 Ligne mixte 18 kV entre les postes d'Estavayer-le-Lac et la station de St-Aubin
- Remplacement du pylône n° 51 par le pylône n° 51A et suppression du pylône n° 50

Les demandes d'approbation des plans susmentionnées ont été soumises à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par Groupe E SA, Route de Morat 135, 1763 Granges-Paccot.

Les dossiers seront mis à l'enquête du 10.08.2019 jusqu'au 16.09.2019 dans la commune de Vallon.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711), le ban d'expropriation.

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque ayant qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure administrative (RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Toutes les objections en matière d'expropriation et toutes les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des articles 39-41 de la loi sur l'expropriation doivent également être adressées à l'Inspection fédérale des installations à courant fort.

Inspection fédérale des installations à courant fort
Projets
Route de la Pâla 100
1630 Bulle